



Règlement

Challenge vidéo magique parrainé par Gaëtan BLOOM

Cette année est particulière pour notre société et pour le monde du spectacle en particulier.

La crise sanitaire ayant impacté le spectacle vivant de manière significative, il en est de même pour la magie et toutes ses spécificités...
Pour l'instant le public reste chez lui, demain, acceptera-t-il de choisir une carte, de tenir l'autre bout de la corde, de garder sur lui une enveloppe, etc. ?

Mais chaque contrainte, chaque difficulté est une nouvelle occasion de se réinventer... il en est de même pour le Bouillon de Magie, tremplin magique mijoté chaque année par le collectif Festimagie à Lalande (Amicale Robert-Houdin de Toulouse, Tout me Happe et le Centre d'animation de Lalande - Mairie de Toulouse).

Ne pouvant se tenir en live dans une salle de spectacle, il se tiendra donc en « presque-live », au cours d'une soirée vidéo diffusée sur le site du festival : www.festimagie.com.

Le jury, « Les Yeux du Bouillon », donnera son verdict : gagner le prix... ou prendre un bouillon ! Le public sera également invité à voter en ligne.

A la clé pour les candidats sélectionnés : gagner des lots offerts par nos partenaires.

Une cagnotte en ligne sera ouverte, pendant la diffusion de la soirée, au profit de l'Association Huntington France (<https://huntington.fr>).

La maladie de Huntington est une maladie rare, héréditaire et neuro-évolutive du système nerveux central, qui entraîne une altération progressive des capacités physiques et intellectuelles. 18 000 personnes sont concernées en France dont 12 000 encore sans symptôme. Le combat de l'Association Huntington France : Lutter contre la maladie et pour le mieux-être des malades.

Etape 1 : Présélections

Les candidats envoient une vidéo de la prestation prévue à l'adresse : arhtoulouse@gmail.com accompagnée du dossier d'inscription (www.festimagie.com/candidatures). Cette vidéo sera filmée dans les mêmes conditions que celles prévues pour le challenge ... Un comité de présélection retiendra au maximum 10 numéros.

Date limite d'envoi : 31 mai 2020.

Durée : 10 minutes maxi.

Prestation : Exactement la prestation prévue pour le challenge (le comité de présélection et le jury final seront différents). Le challenge est ouvert à toutes les formes de magie : comique, grande illusion, mentalisme, « bizarre magie », close-up, etc.

Conditions techniques : La prestation devra être filmée avec les mêmes moyens techniques que pour le live du challenge (sans trucages vidéos ni « compère »).

Date choix : Les candidats retenus (10 maximum) seront prévenus le 1er juin au plus tard.

Autorisation parentale obligatoire pour les candidats mineurs.



Etape 2 : Enregistrement*

Chaque candidat sélectionné devra présenter son numéro au cours d'un live Zoom pour enregistrement, devant un vrai public Zoom visible en mosaïque.

Date : du 2 au 7 juin inclus.

Organisation : Les candidats conviendront d'un créneau avec les organisateurs qui organiseront une séance Zoom avec un public.

Conditions techniques : Chaque candidat sera filmé en live (enregistrement du live Zoom), il pourra choisir de laisser les micros du public allumés, un animateur s'occupera la gestion des micros. En cas de musique de fond, il sera demandé au candidat d'envoyer sa bande son dans un fichier a part afin de la recalculer sur une piste propre pour la diffusion. Les musiques devront être libres de droits pour éviter les blocages des plateformes de diffusion (c'est là que commence le vrai challenge). Toutes les prestations feront l'objet d'un multi enregistrement afin d'avoir suffisamment d'images pour faire un montage dynamique.

Réserves : Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas diffuser un candidat dont la prestation aurait été de mauvaise qualité en live, ou dont la partie magique aurait échoué, ou en cas de « bide » complet... cela afin de protéger l'image du candidat et de préserver la qualité de la diffusion du 20 juin.

Etape 3 : Délibérations du jury

Le jury, « Les Yeux du Bouillons », après avoir assisté en live ou en différé a toutes les prestations se réunira au cours d'une réunion Zoom enregistrée afin de déterminer le palmarès (des extraits des délibérations seront diffusés dans le montage du 20 juin).

Etape 4 : Diffusion et palmarès

Le 20 juin a 21h, diffusion du Bouillon de magie sur le site du festival www.festimagie.com (et éventuellement une ou deux plateformes extérieures).

Le programme diffusé en direct sera composé comme suit :

- Présentation du challenge et des différents intervenants par un présentateur du collectif.
- Prestations de tous les candidats ayant terminé et réussi le challenge.
- Interviews du ou des parrains de l'événement.
- Interviews des membres du jury.
- Interviews de présentation rapide des candidats.
- Extraits de délibérations.
- Communications commerciales des partenaires lots.
- Communication en rappels du vote du public via formulaire en ligne.
- Communication en rappels sur la cagnotte et sur le partenaire choisi par le collectif (association Huttington France).
- Palmarès et communication des lots.
- Génériques de début et de fin.

Durée : 2h maxi au total.

**Nota : devant les doutes de certains candidats pour obtenir une connexion fiable pour les lives Zooms du challenge, nous vous offrons la possibilité d'enregistrer votre prestation si cela est plus pratique pour vous... et pour ceux qui restent tentés par l'aventure live avec un public, nous gardons la possibilité des lives Zoom ! Les règles restent les mêmes, un grand maximum de 10 minutes de numéro, pas de trucages vidéos, pas de montages ...*

Challenge vidéo magique



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A fournir : une photo HD

A REMPLIR EN MAJUSCULE ET LISIBLEMENT

Pseudonyme :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Mail :

Site internet :

Durée du numéro :

Catégorie du numéro : Comique Grande illusion Mentalisme « Bizarre magie »

Close-up Autre (préciser) :

Détail succinct du numéro :
.....
.....
.....

Droit à l'image : Le candidat donne l'autorisation aux organisateurs de diffuser sa vidéo dans le cadre de la soirée live sur toutes les plateformes nécessaires à la diffusion de l'événement et sur le site Festimagie, de publier et de diffuser les photographies et vidéos sur tout supports. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

Frais : La participation au Challenge vidéo magique est gratuite. Aucun frais (remboursement, cachet, défraiement, ...) à quelque titre que ce soit, ne sera versé aux participants.

Le candidat, du fait de sa participation, accepte le présent règlement et toutes les décisions du jury qui sont sans appel.

Candidature à envoyer avant le 31 mai 2020 par mail à arhtoulouse@gmail.com

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé » - Signature du représentant légal pour les mineurs).



ARH Toulouse
www.arh-toulouse.fr



Centre d'animation
Lalande



MAIRIE DE
TOULOUSE

www.festimagie.com